



## AFDC

Conseil d'administration

8 février 2021

*En distanciel, via « Zoom »*

### Membres présents

G. Bergougnous ; Ph. Blacher ; A. Delcamp ; J. du Bois de Gaudusson ; G. Drago ; Th. Di Manno ; O. Gohin ; J.-L. Hérin ; F. Hourquebie ; L. Jaume ; O. Lecucq ; A.-M. Le Pourhiet ; A. Levade ; J.-P. Machelon ; D. Maus ; X. Philippe ; D. Rousseau ; M. Verpeaux ; A. Viala.

### Membres excusés :

X. Bioy ; E. Cartier ; X. Magnon ; F. Mélin-Soucramanien ; St. Pierré-Caps ; M. Troper.

Le Conseil d'administration est ouvert à 9h35 sur l'ordre du jour suivant :

- Point d'information sur les cotisations ;
- Congrès de Toulon ;
- Report des élections statutaires ;
- Demandes d'adhésion ;
- Questions diverses.

La présidente, A. Levade, remercie les membres du Conseil pour leur réactivité chaque fois qu'ils sont sollicités par mail pendant cette période difficile. Elle rappelle qu'après le CA, se tiendra l'Assemblée générale pour 2019 qui avait été annoncée lors du dernier CA pour fin 2020 ou début 2021.

### 1. Cotisations

La Présidente revient sur l'annonce faite aux adhérents, après que les membres du Conseil en avaient accepté le principe, de ce que l'année 2020 serait une année blanche en termes de cotisations. Elle remercie les membres du CA d'avoir approuvé cette

proposition qui lui semblait logique dans la mesure où les événements programmés n'ont pu être réalisés. Les dépenses ont, en conséquence, été plus faibles (excepté concernant le site internet mais dont les frais avaient été budgétés l'année précédente). Le Trésorier, X. Philippe, confirme que toutes les dépenses relatives aux manifestations scientifiques prévues pour 2020 ont été suspendues. En dehors de celles relatives au site internet, il n'y a pas de dépenses significatives (aucune dépense pour le Congrès qui est reporté). Le niveau de dépenses est donc très inférieur à d'habitude.

## 2. Congrès de Toulon et élections statutaires

La Présidente rappelle que nous sommes face à une nouvelle incertitude. Les échéances fixées (10-12 juin 2021) ne permettent pas d'être certains de pouvoir organiser le Congrès dans les conditions habituelles à Toulon. A quatre mois de sa tenue, il convient de prendre une décision et de proposer une alternative. Ainsi la présidente propose de reporter le Congrès dans deux ans (reporter dans un an est compliqué en raison de l'année électorale), toujours à Toulon, et de mettre en place cette année une manifestation de substitution en mode virtuel ou hybride. Cela présenterait l'avantage d'une part, de maintenir un événement aux dates initialement réservées pour le Congrès de Toulon, quitte à restreindre la manifestation à un jour ou un jour et demi, et de permettre ainsi d'organiser un programme autour de la crise sanitaire. D'autre part, le report du Congrès à 2023 permet de préserver autant qu'il est possible notre calendrier associatif « normal » et, ainsi, de ne décaler qu'une fois le calendrier électoral. Dans ce cadre, l'élection du Collège A du Conseil d'administration aurait lieu lors du colloque de juin 2021, pour un mandat de deux ans, puis de nouvelles élections statutaires interviendraient en 2023.

Th. Di Manno confirme qu'il est plus raisonnable de reporter le Congrès, celui-ci ne pouvant se dérouler dans des conditions normales en l'état. Les frais déjà engagés s'élèvent à 10 200 euros. Les prestataires avaient déjà accepté de reporter les montants engagés sur 2021. Ils sont également d'accord, après discussion, pour reporter à 2023 sur la base des tarifs 2020, sans frais, sauf pour la location du lieu du dîner de gala. Ainsi, Th. Di Manno estime que les pertes seront limitées. Mais il précise qu'il sera nécessaire de conserver l'appellation « XIème Congrès de droit constitutionnel », notamment pour les prestataires avec lesquels un marché est passé.

La discussion s'engage.

O. Gohin est d'accord avec la proposition de maintenir l'appellation du Congrès et de conserver les dates de 2021 pour une manifestation spécifique. A. Levade envisage, pour le colloque « de substitution » de juin 2021, de garder le terme de « congrès » en faisant un Congrès virtuel. L'idée serait d'alléger la formule des ateliers tout en conservant certains, avec des salles zoom dédiées. L'accès serait réservé aux membres de l'Association, c'est-à-dire à ceux à jour de la cotisation 2019. Ceux qui souhaitent devenir membres à cette occasion le pourraient et devraient alors s'acquitter de la cotisation 2021 ; cela permettrait de donner un sens au fait d'être « membre » de l'Association. X. Philippe propose que l'AFDC puisse contribuer au besoin aux pertes financières engendrées par le report. Il souligne aussi qu'organiser un « congrès virtuel » a un coût. A. Levade propose que le thème retenu ne soit pas uniquement orienté sur la crise sanitaire. Et que, dans la perspective du prochain Congrès, les grilles des ateliers soient maintenues mais aussi revues pour tenir compte des perspectives de la crise sanitaire. D. Rousseau est d'accord sur la proposition de report à juin 2023 mais est plus réservé sur l'organisation d'un « mini Congrès virtuel » en juin 2021, tant pour des raisons logistiques que pour des raisons liées à la visibilité du Congrès de 2023. Il propose plutôt d'organiser en juin une journée d'étude extraordinaire sur la crise sanitaire. A.-M. Le Pourhiet et F. Hourquebie vont dans le même sens. Ce dernier pose la question de la liaison des élections statutaires au Congrès si on transforme le Congrès initialement prévu en juin 2021 en journée d'étude extraordinaire et rappelle que la situation exceptionnelle commande une adaptation des statuts. A. Levade se demande si, même à l'occasion d'une journée d'étude extraordinaire, il convient de réserver un moment de présentation pour les personnes qui ont déposé des propositions de contributions. M. Verpeaux trouve qu'un Congrès virtuel serait très lourd à gérer et propose que les communications déjà envoyées puissent faire l'objet d'une publication sur le site internet de l'Association. Ph. Blacher rappelle qu'il est très difficile d'organiser simultanément des ateliers et indique que cela pose des difficultés d'interactivité. Il est rejoint par X. Philippe qui estime que si la formule « à distance » est utilisée, le colloque doit être plus court, sous forme par exemple de plusieurs tables rondes et faisant intervenir toutes les générations de façon à garder le public en ligne. A. Delcamp est aussi favorable à une formule plus allégée. Quant aux communications proposées dans le cadre du Congrès, il suggère d'en publier certaines sur le site de l'Association, après vérification par les responsables d'ateliers. A. Viala, comme L. Jaume, sont également favorables à la tenue d'une journée d'études et à la publication sur le site des communications qui auraient déjà été adressées. F. Hourquebie propose de faire un audit auprès des responsables d'ateliers, en amont de la mise en ligne du nouveau site, pour identifier les

communications reçues et qui seraient susceptibles d’ores et déjà d’être publiées. En conséquence, D. Rousseau suggère l’organisation de deux demi-journées avec deux tables rondes par demi-journée et trois ou quatre intervenants par table ronde, l’objectif étant que cela ne ressemble pas à un Congrès. O. Gohin estime également qu’il est important de ne pas confondre Journée d’études et Congrès. L’idée de tables rondes successives sur une même thématique permettrait alors de bien marquer la différence. X. Philippe précise que pour que ces demi-journées soient dynamiques, il conviendrait de permettre le « chat » par zoom et qu’une personne soit dédiée à l’analyse des commentaires et des questions sur le chat et puisse les restituer pour le débat.

Le débat prenant fin, A. Levade résume la proposition en précisant que la formule d’un Congrès virtuel est abandonnée ; lui est préférée la tenue de deux demi-journées, sur le thème du droit constitutionnel et de la crise sanitaire, en privilégiant l’option la plus dynamique possible (en s’appuyant notamment sur le « chat ») et, au besoin, en enregistrant puis en mettant en ligne, voire en publiant. Elle demande au président du Conseil scientifique, D. Rousseau de présenter un projet. Ce dernier sollicitera le Conseil scientifique très rapidement pour faire une proposition d’ici la mi-mars au Conseil d’administration. A. Levade indique qu’un Conseil d’administration sera alors convoqué ou alors, plus certainement compte-tenu des délais, qu’une validation par mail par les membres du Conseil ou du Bureau sera envisagée. Un communiqué sera par ailleurs adressé aux membres de l’Association pour les informer du report du Congrès et de la journée d’études extraordinaire de juin 2021. La Présidente précise enfin que les élections statutaires pour un mandat de deux ans seront organisées à l’occasion de la journée de 2021 qui verra se tenir l’Assemblée générale pour 2020. L’échéance suivante sera celle du Congrès de 2023. La Présidente rappelle que, en conséquence, il faudra procéder à une révision des statuts de notre Association préalablement à l’Assemblée générale de juin 2021 afin d’acter le report d’un an des élections et de fixer la durée du mandat des membres qui seront élus à cette occasion. Conformément aux statuts, cela supposera l’organisation d’une Assemblée générale extraordinaire sans doute dématérialisée.

### 3. Demandes d’adhésion

Huit demandes d’adhésion sont présentées. Elles sont toutes adoptées. Il s’agit des demandes de Mmes Aouiss, Goni, M. Luema, Morando, Pauthé, de Rementeria, Tourres et Reyssi.

#### 4. Questions diverses

M. L. Megahed (doctorante en droit, université de Bordeaux) et M. N. Pauthe (docteur en droit, université de Bordeaux) ont présenté une demande de labellisation AFDC du colloque qu'ils organisent à Bordeaux le 17 mars 2021 sur le thème « Mouvements révolutionnaires et droit constitutionnel ». A. Levade présente le programme. Le label est accordé.

F. Hourquebie présente le nouveau site internet. Il rappelle qu'il doit être la nouvelle vitrine de l'AFDC et qu'il comportera un espace réservé aux membres. Il reste encore quelques tests à effectuer et quelques fonctionnalités à vérifier. L'objectif est un référencement en juin. Il remercie D. Rojas, docteur en droit, pour son aide sur l'alimentation du site. D. Maus indique qu'une rubrique « Archives » pourrait être utile afin que d'anciens textes puissent être publiés. A. Levade rappelle que le contenu de l'ancien site a été intégralement conservé et rebasculé sur le nouveau site.

G. Drago et A. Levade font état de la disponibilité d'une bourse de recherche du Sénat pour un projet doctoral. Il est suggéré que le calendrier d'attribution soit par exemple décalé à août, ce qui serait plus cohérent avec le calendrier universitaire.

La séance est levée à 11h25.